



Licenciement periode d'essai

Par **oragon**, le **24/05/2013** à **12:10**

Bonjour,

Je suis un ingénieur informatique marocain, j'ai eu une proposition de CDI par une SSII française pour laquelle j'ai signé un contrat de travail simplifié le 15/06/2012 pour l'obtention de l'autorisation de travail et le titre de séjour.

le 13/11/2012 j'ai eu mon titre de séjour français, et j'ai démissionné de mon travail au Maroc.

Le 15/12/2012 je suis entré sur le territoire français pour rejoindre mon nouveau employeur qui n'a cessé de reporter mon début effective de mon CDI jusqu'au 21/01/2013 au lieu du 17/12/2012.

à la signature du CDI mon employeur m'a demandé de rester chez moi le temps de me trouver une mission et le 30/01/2013, il m'a appelé pour m'informer qu'il met fin à mon contrat de travail.

L'entreprise m'a payé uniquement un salaire relatif à la période du 21/01/2013 au 30/01/2013

Ma question: une action en justice me permettra t-elle de recevoir une indemnisation? si oui? combien aproximativement?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **pepelle**, le **24/05/2013** à **17:43**

bonjour

Il faut attaquer devant le CPH pour rupture abusive d'essai Votre employeur n'a pas pu vous évaluer, ne vous confiant aucune mission.

Pour les dommages et intérêts, je ne lis pas dans le marc de café mais il faudra prouver tous vos préjudices (qui sont nombreux)

- voyage depuis le Maroc

- se loger en France

Etc ...